

Projet d'établissement Multi-accueil



19 rue Victor Hugo
95390 SAINT PRIX
Tél : 01 34 16 85 70
petiteenfance@saintprix.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. LE PROJET SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
a) Le projet social.....	4
b) L'offre de service aux familles.....	7
c) Les partenaires extérieurs.....	8
d) Le développement durable, un axe fort de la politique locale.....	9
II. LE PROJET D'ACCUEIL	10
a) Présentation de l'établissement.....	10
a) L'équipe professionnelle et ses compétences.....	12
b) La place des parents.....	13
c) Conclusion.....	14
III. LE PROJET EDUCATIF.....	15
a) Le bien-être physique et psychique.....	15
b) La sécurité affective.....	16
c) L'autonomie.....	16
d) L'accompagnement à la parentalité.....	16
e) L'observation.....	17
IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	18
a) L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	18
▪ La familiarisation.....	18
▪ L'accueil au quotidien.....	19
b) Une journée à la crèche.....	21
▪ Les activités.....	21
▪ Les soins d'hygiène.....	23
▪ Le repas.....	25
▪ Le sommeil.....	28
CONCLUSION	29
CHARTRE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT en annexe	

INTRODUCTION

Soucieuse de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, la commune de Saint-Prix propose un Multi-accueil de 40 places avec une amplitude d'ouverture élargie depuis septembre 2022. Cette structure apporte une aide aux parents installés sur le territoire afin que ces derniers puissent concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale en étant à leur écoute.

Parallèlement, une micro-crèche privée s'est implantée sur le territoire en octobre 2023.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants demande l'élaboration d'un projet d'établissement qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le projet d'établissement proposé est conçu comme un outil de travail évolutif, visant à garantir un accueil de qualité, respectueux du développement et du bien-être de chaque enfant. Il explicite les valeurs éducatives portées par le Multi-accueil, dans le respect de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

A travers ce document, la collectivité réaffirme son engagement en faveur d'un accompagnement bienveillant, inclusif et adapté aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles.

Le projet d'établissement constitue un document de référence pour l'ensemble des professionnels de la structure, les familles et les partenaires institutionnels.

Ce projet sera régulièrement réévalué afin de s'adapter aux évolutions pédagogiques, aux besoins des familles et aux recommandations des autorités compétentes. L'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui seront faites, notamment par le biais d'observation et d'analyses de pratique.

Le projet est consultable par tous (familles, professionnels et les différents partenaires) au sein de l'établissement.

La direction est garante de l'application de ce projet au sein de la structure.

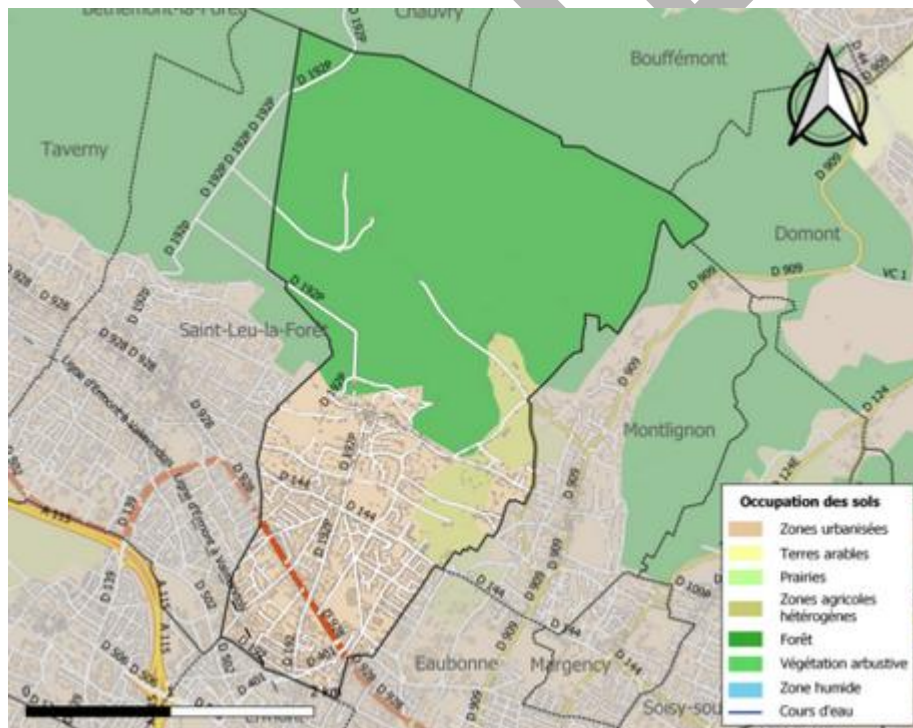
I. LE PROJET SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Le projet social

Présentation du territoire

La commune de Saint Prix se situe à 15 km au nord de Paris, sur le flanc méridional de la vaste butte-témoin portant la forêt de Montmorency. Elle domine la vallée de Montmorency.

Saint-Prix est limitrophe de Montlignon, Eaubonne, Ermont, Saint-Leu-la-Forêt, Bouffémont, Chauvry et Domont. La commune est desservie par la gare du Gros Noyer - Saint-Prix, située sur la commune d'Ermont.



Elle fait partie de l'intercommunalité « Plaine Vallée ».

La population Saint-Prissienne

Selon l'INSEE, la population légale, en 2021 est de 7 404 habitants. Si l'on prend en compte l'évolution moyenne de la démographie de Saint-Prix au cours des cinq dernières années, le nombre d'habitants serait de 7 516 personnes en 2024.

Les données ci-après sont donc celles du dernier recensement exploité en 2021 :

	2009		2014		2020		En 2021	
	Habitants	%	Habitants	%	Habitants	%	Habitants	%
Ensemble	7 374	100	7 181	100	7 220	100	7 404	100
0 à 14 ans	1 417	19,2	1 208	16,8	1 299	18,0	1 336	18,1
15 à 29 ans	1 277	17,3	1 301	18,1	1 260	17,5	1 294	17,5
30 à 44 ans	1 279	17,3	1 147	16,0	1 236	17,1	1 268	17,1
45 à 59 ans	1 849	25,1	1 770	24,7	1 573	21,8	1 609	21,7
60 à 74 ans	983	13,3	1 192	16,6	1 286	17,8	1 314	17,7
75 ans ou plus	569	7,7	563	7,8	566	7,8	583	7,9

La population Saint-Prisienne a décliné entre 2009 et 2014 et augmente progressivement depuis 2014. Les livraisons de logements récentes et à venir laissent entrevoir une nouvelle hausse de la population au cours des prochaines années.

La tranche d'âge de la population la plus importante est chez les 45-59 ans.

La tranche d'âge comprise entre 30-44 ans, susceptible d'exprimer un besoin de garde pour leur enfant, représente 17,1% de la population.

La part de la population des 0/14 ans est de 18,1%.

D'autres indicateurs sont à prendre en compte :

- La composition des familles Saint-Prisienne

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 088	100,0	2 040	100,0	2 076	100,0
Couples avec enfant(s)	1 101	52,7	1 018	49,9	975	47,0
Familles monoparentales	265	12,7	296	14,5	277	13,3
Hommes seuls avec enfant(s)	49	2,3	70	3,4	48	2,3
Femmes seules avec enfant(s)	216	10,4	226	11,1	229	11,0
Couples sans enfant	722	34,6	727	35,6	824	39,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

- Les enfants de la commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de naissance	45	64	60	51	56	68	74	74	60	70	88

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023.

- L'emploi

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	70,1
Chômeurs	5,9
Retraités	5,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	12,2
Autres inactifs	6,7

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

70,1 % de la population est active, contre un taux de chômage de 5,9%.
Le taux d'activité masculine est de 71.1%.
Le taux d'activité féminine est de 69.1 %.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	dont actifs ayant un emploi	2014	dont actifs ayant un emploi	2020	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3 510	3 207	3 438	3 117	3 421	3 150
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	221	213	327	317	272	248
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	1 056	1 044	945	897	1 040	1 016
<i>Professions intermédiaires</i>	1 080	978	1 071	986	941	912
<i>Employés</i>	703	634	746	638	803	687
<i>Ouvriers</i>	408	339	325	279	339	287

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Saint-Prix est une commune où sont largement représentées les catégories socio-professionnelles à moyen et haut revenus : cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.

Part des foyers fiscaux imposés et revenus moyens

	Part des foyers fiscaux imposés	Revenu moyen annuel déclaré
Saint-Prix	64%	47 282€
CA Plaine Vallée	56%	36 640€
Val d'Oise	49%	29 280€
Ile de France	54%	37 472€
France métropolitaine	46%	29 218€

A Saint-Prix, le revenu moyen annuel des ménages est plus élevé qu'à l'échelle départementale ou nationale, néanmoins la présence de foyers aux revenus modestes implique des besoins d'accompagnement des services publics plus marqués par une partie de la population.

b) L'offre de service aux familles

La commune propose :

A la maison de l'enfance :

→ un Multi-accueil de 40 places

→ un Relais Petite Enfance ouvert les lundis et jeudis après-midi

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un espace d'information, de rencontre et d'échanges au service des assistantes maternelles et des parents. Il apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Il permet également aux parents une aide à l'embauche d'une assistante maternelle. Les ateliers jeux proposés au RPE constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

Sur le territoire, 20 assistantes maternelles accueillent 54 enfants.

Au centre de Loisirs Le Pierrot :

→ un Lieu Accueil Enfants Parents « Les Choupinoux » ouvert les lundis matin

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu d'accueil destiné aux enfants accompagnés de leurs parents. Des espaces jeux y sont à leurs dispositions. Les familles sont accueillies par des professionnels de la Petite Enfance.

Sur son territoire, la commune est pourvue de :

- 3 groupes scolaires (maternelles et élémentaires) disposant d'un accueil périscolaire sur chaque groupe scolaire
- 2 centres de loisirs
- 1 médiathèque qui intervient une fois par mois au sein de la crèche
- 1 complexe sportif
- un tissu associatif dense permettant d'offrir de nombreuses activités pour les plus jeunes.

c) Les partenaires extérieurs

La micro-crèche privée « Les Petits Patapons »

Elle dispose de 12 places d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle propose un accueil personnalisé et sécurisant pour les enfants, favorisant leur épanouissement et autonomie dans un cadre familial. Avec une équipe qualifiée et attentive, elle respecte les rythmes et besoins individuels des enfants. Elle complète l'offre d'accueil municipal.

La Protection Maternelle et Infantile

Initialement implantée dans la Maison de l'Enfance, l'antenne PMI la plus proche est basée à Saint-Leu la Forêt. L'équipe pluridisciplinaire, avec laquelle nous travaillons étroitement, est composée d'un pédiatre, d'une infirmière-puéricultrice, d'une sage-femme, d'une psychologue et d'une secrétaire pour accompagner les futurs et jeunes parents.

La Caisse d'Allocations Familiales

Ce partenariat permet un accompagnement technique et financier.

La MSA

La MSA est un organisme mutualiste pour les salariés agricoles. Elle complète la subvention financière de la CAF.

Sorest

Les repas servis au Multi-accueils sont confectionnés et livrés par le prestataire SOREST, situé à Herblay.

Les écoles maternelles de la commune

L'entrée des enfants à l'école représente un changement de rythme et de cadre qui doit être accompagné au mieux, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille. Le projet « A petits pas vers l'école maternelle » permet de faciliter la transition des enfants accueillis au Multi-accueil vers l'école maternelle.

d) Le développement durable, un axe fort de la politique locale

Aujourd'hui, la prise en compte des rapports sur le réchauffement climatique et de l'impact en général de l'activité humaine sur l'évolution du climat s'impose.

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Prix, s'inscrit dans une démarche proactive en matière de développement durable.

Le Multi-accueil met en place des actions concrètes :

- Utilisation des produits respectueux pour l'entretien des locaux (nettoyeur vapeur)
- Limiter le volume des déchets et maîtriser le gaspillage alimentaire en assurant une meilleure gestion des quantités
- Opérer un tri sélectif et compostage des restes alimentaires
- Favoriser des activités basées sur le recyclage
- Prôner des activités ludiques autour de la flore (potager)
- Limiter le matériel à usage unique
- Donner une seconde vie aux livres jeunesse en proposant une boîte à livres

Des actions quotidiennes s'inscrivent également dans cette démarche :

- Eteindre en sortant d'une pièce
- Réutilisation du papier brouillon
- Acheter des sur-chaussures lavables et non jetables
- Utiliser des serviettes de toilette pour le change et diminuer le nombre de lessive en conservant la serviette sur la journée (sauf si souillée)

C'est en sensibilisant dès le plus jeune âge que les enfants adopteront les bons gestes et les bons réflexes.

II. LE PROJET D'ACCUEIL

a) Présentation de l'établissement

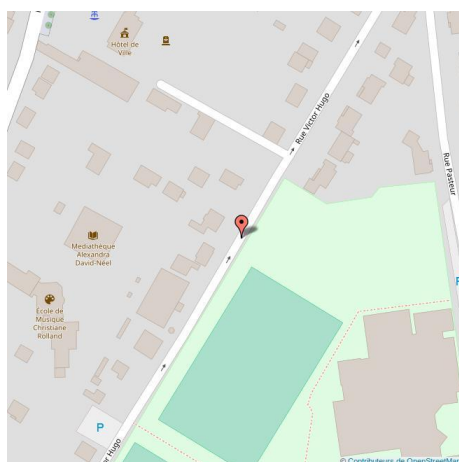
Identification du gestionnaire de la structure

Mairie de Saint Prix 45 rue d'Ermont 95390 SAINT PRIX

mairie@saintprix.fr

Représentée par Madame Céline VILLECOURT, Maire en exercice.

La crèche se situe au 19 rue Victor Hugo.



La crèche offre un accueil collectif d'une capacité de 40 places.

Les enfants peuvent être accueillis de l'âge de 10 semaines à 3 ans.

La structure fonctionne de 8h à 18h30, amplitude d'ouverture augmentée d'une demi-heure le soir depuis septembre 2022 afin de répondre aux besoins des Saint-Prissiens.

La crèche est fermée, une semaine aux vacances d'hiver, une semaine aux vacances de printemps, 3 semaines en août et 2 semaines aux vacances de Noël.

Elle est également fermée les jours fériés et certains ponts (notamment le pont de l'Ascension).

Les familles pourront trouver ces informations, susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat, par affichage au sein de la structure et par courriel.

Le Multi-accueil propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

▪ L'accueil régulier :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus d'avance et récurrents.

Les enfants sont connus et admis dans la structure selon un contrat d'accueil établi pour une durée d'un an en fonction des horaires préalablement définis par la famille.

▪ L'accueil occasionnel :

L'absence d'un enfant habituellement accueilli à temps complet ou à temps partiel, en accueil régulier ou occasionnel, permet à la directrice de la structure de proposer à une autre famille un accueil occasionnel.

Les besoins sont ponctuels et non récurrents d'où l'établissement d'un contrat occasionnel.

Les heures de présence sont facturées mensuellement en fonction des heures effectuées et du tarif appliqué à la famille.

▪ L'accueil d'urgence :

L'enfant n'a jamais fréquenté la crèche et n'a pas de dossier établi au Multi-accueil.

Les urgences sont déterminées par une hospitalisation d'un des 2 parents, de maladie ou de difficulté passagère.

Un contrat occasionnel sera d'une durée de 2 mois maximum.

▪ L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique

Le décret n°2021-613 du 7 juin 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés.

Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- la vie de l'établissement,
- l'agencement des locaux,
- le personnel (nombre et qualifications)
- le matériel spécifique nécessaire.

Chaque situation sera étudiée individuellement en équipe.

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les professionnels prenant en charge l'enfant (psychomotricien, psychologue, kinésithérapeute, orthophoniste, PMI...).

a) L'équipe professionnelle et ses compétences

Article R.2324-38 du Code de la Santé Public « les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, du concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologiques, social, sanitaire, éducatif et culturel ».

Les effectifs d'encadrement sont fixés en fonction du nombre d'enfants accueillis dans le respect des normes à savoir un professionnel pour 5 enfants non marcheurs et un professionnel pour 8 enfants marcheurs.

L'équipe est composée des agents suivants :

- une directrice, Infirmière diplômée d'état et référente santé, qui assure le suivi sanitaire des enfants et les tâches administratives.
- une directrice adjointe, Educatrice de jeunes enfants,
- une Educatrice de jeunes enfants, en section et en continuité de direction,
- des auxiliaires de puériculture,
- des agents sociaux titulaires du CAP petite enfance,
- des agents d'entretien et de restauration

L'équipe professionnelle assure une présence continue sur la structure.

Des réunions d'équipe sont organisées, une fois par trimestre, afin de pouvoir échanger autour de projets à destination des enfants et de leurs familles et d'aborder en équipes les éventuelles problématiques.

La mairie de Saint Prix attache une grande importance à la formation et à la professionnalisation de ses agents.



Ces temps de formations sont les suivants :

- L'analyse de la pratique professionnelle (8 heures par an)

L'analyse de pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que la psychologue propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels.

→La formation continue

Tout au long de sa carrière, l'agent bénéficie de formations, principalement avec le CNFPT. Il dispose de formations ciblées pour les professionnels de l'enfance autour de 4 piliers que sont le développement psychomoteur, l'attachement, l'éveil ou encore l'accompagnement à la parentalité.

Dans l'objectif global du service, le livre détient une place importante, certains professionnels se rendent en journée d'immersion au salon du livre jeunesse.

→Les journées pédagogiques (3 jours annuels)

Les journées pédagogiques sont essentielles au bon fonctionnement de la crèche. Ces journées donnent l'opportunité de réfléchir sur des pratiques pédagogiques, leurs impacts dans le travail d'équipe et la prise en charge des enfants.

Ces journées au nombre de 3 depuis 2024, sont connues des parents afin de pouvoir anticiper la fermeture et l'impossibilité d'accueillir les enfants.

→L'accueil des stagiaires et apprentis

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance. C'est pour les professionnels l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire, mais aussi d'évoluer dans leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers les questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par un professionnel tuteur et par un maître de stage pour l'apprenti.

En effet, la structure accueille tous les ans un apprenti dans ses effectifs.

b) La place des parents

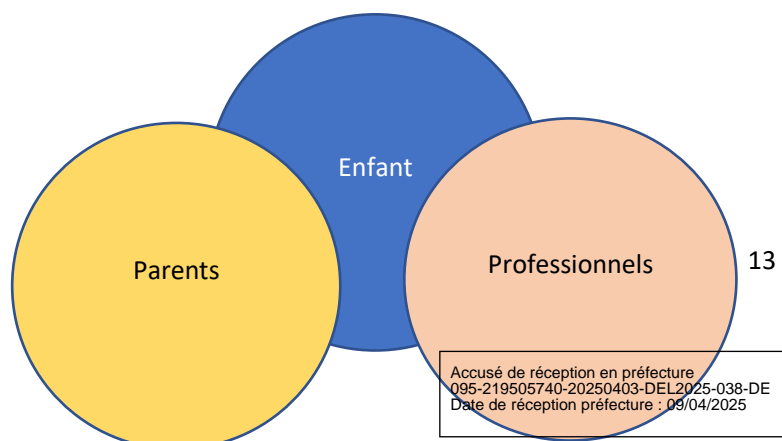
« Accueillir un enfant, c'est accueillir sa famille dans toute sa complexité, dans ses choix et ses projets »

La place de chacun

3 acteurs différents

3 places différentes

Des besoins différents



Lors de l'admission, il est prévu un temps de rencontre avec la direction pendant lequel les parents peuvent échanger sur leur enfant, le fonctionnement de la structure, formuler leurs besoins.

Différentes réunions et moments conviviaux sont organisées pendant l'année (réunion de rentrée, organisation de goûter, participation à des activités extérieures, photos...).

Quotidiennement, les professionnels sont à leur disposition pour informer les parents sur la journée de leur enfant, leur proposer une écoute quant aux différentes questions sur son développement.

Des moyens de communication (affichage ,courriels ,photos..) sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure.

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent les plus adaptées aux besoins de son enfant.

L'équipe se doit donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et de la vie en collectivité.

c) Conclusion

Le Multi-accueil est une des écoles de la vie sociale et du bien « vivre ensemble.

L'accueil du jeune enfant participe au développement social et économique de la ville de Saint-Prix et contribue à la qualité de vie des familles

Chaque enfant est accueilli comme un être en construction et en devenir, sans distinction liée à son sexe, son origine ethnique, sa religion (tout en gardant un cadre collectif laïc), son éventuelle condition physique, qu'il s'agisse de handicap ou de maladie chronique.

III. LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de référence sur lequel s'appuie l'équipe pour définir ensemble les valeurs qu'elle souhaite garantir dans le cadre de l'accueil de l'enfant.

5 valeurs ont été choisies par l'équipe pour promouvoir ce qu'elle pense être essentiel à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.



a) Le bien-être physique et psychique

Le bien-être, qu'il soit physique ou psychique peut être défini comme un état agréable, procuré par la satisfaction des besoins du corps et par la tranquillité de l'esprit.

Le bien-être des professionnels : est une composante primordiale de l'accueil. Pour que l'accueil soit de qualité, il est nécessaire que l'équipe se sente bien au quotidien.

Le bien-être des enfants : Le bien-être de l'enfant sous-entend une santé physique intègre, du confort et la sécurité physique, intellectuelle, affective et relationnelle.

Le positionnement professionnel permet à l'adulte d'être attentif aux besoins de l'enfant et de pouvoir y répondre de manière ciblée et efficace au quotidien.

Les équipes mettent en place des conditions d'accueil optimales et créent un environnement adapté afin de garantir un accompagnement individualisé au plus proche des besoins de l'enfant, dans le respect du rythme propre à chacun.

L'épanouissement passe également par l'éveil à la culture, possible grâce à la création de partenariat avec les différents acteurs culturels.

Le bien-être des parents : Une relation de confiance est instaurée avec les familles en étant à leur écoute permettant ainsi de concilier leur vie professionnelle et familiale.

b) La sécurité affective

La sécurité affective est le fait de proposer à l'enfant un environnement psychologique stable et serein dans lequel il pourra s'épanouir. Cela passe par le besoin d'être rassuré, d'être respecté, d'être aidé ou soutenu.

c) L'autonomie

Pour tout âge, il est important de l'encourager, d'adapter son environnement pour favoriser son autonomie, de le laisser faire seul, d'accepter ses erreurs et maladresses, de montrer à l'enfant comment faire, et de lui proposer de faire des choix par et pour lui-même.

L'équipe dans sa pratique :

- Respecte le rythme de l'enfant et porte attention aux signaux qu'il lui envoie,
- Encourage l'enfant à faire de petites choses par lui-même et à pratiquer ses habiletés,
- Permet à l'enfant de faire des choix

ACCOMPAGNEMENT DANS LES
ACTES DU QUOTIDIEN ET
AUTONOMIE DE L'ENFANT



d) L'accompagnement à la parentalité

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de propositions et d'informations, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Tout au long de l'accueil, l'équipe est à disposition des parents pour les informer sur la journée de l'enfant, de leur proposer une écoute quant aux différentes interrogations sur le développement de l'enfant.

e) L'observation

L'observation va permettre aux professionnels de s'ajuster à l'enfant, de prendre en compte ses signaux corporels, les verbaliser, accueillir les émotions du tout-petit, les contenir dans une attention continue.

L'observation est bénéfique pour les enfants mais également pour l'équipe. Elle donne sens et qualité au travail que l'on fournit.

PROJET

IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est la feuille de route de l'équipe au quotidien, mais aussi un support d'échange avec les familles. Il permet d'expliquer par quelles actions concrètes les professionnels vont répondre aux besoins de l'enfant et aux engagements du projet éducatif. Le projet pédagogique couvre tous les aspects de la vie quotidienne de l'établissement, des règles de vie en collectivité aux activités proposées aux enfants.

a) L'accueil de l'enfant et de sa famille

▪ La familiarisation

La familiarisation est une période permettant à la famille (parents et l'enfant) et aux professionnels d'accueillir, d'échanger, de partager et de créer un lien.

Cette période est adaptable et modulable. Elle se fera en présence des parents uniquement et sans la fratrie.

En général, lorsque cela est possible, les premiers contacts se font sur le groupe avec le même professionnel. Ce temps de présentation de l'enfant et de sa famille à l'équipe est très important. Au cours de cette période d'échanges, l'enfant et ses parents vont faire connaissance avec l'équipe, situer le rôle de chacune et le fonctionnement de la salle de vie. C'est aussi l'occasion pour les professionnels de mieux connaître la famille. Le(s) parent(s) ou substituts parentaux échangent avec les professionnels sur les habitudes de vie de l'enfant accueilli (repas, sommeil ...), mais aussi, sur les valeurs familiales et culturelles, ainsi que sur le fonctionnement du Multi-accueil. Les informations transmises sont notées dans le dossier individuel de l'enfant.

Un roulement permet à tous les professionnels de la section, d'encadrer le groupe à tour de rôle. Cela permet une continuité des soins (dans les temps le repas, de change) qui sécurise l'enfant dans sa vie à la crèche.

Le déroulement :

La période de familiarisation sera de 5 jours minimum. Il sera proposé une autre semaine avec des petites journées si possible. Toutefois, ce schéma peut être modulé en fonction de chaque enfant mais dans son intérêt et pour son bien être futur au sein de la crèche, on ne peut réduire cette période.

1^{ère} semaine

1^{er} jour : entre 30 minutes à une heure. C'est à ce moment que le livret d'accueil est complété (en annexe).

2^{ème} jour : une heure avec le parent puis séparation si possible

3^{ème} jour : Arrivée pas avant 10h avec la présence des parents environ 15 minutes, repas pris à la crèche avec la possibilité de proposer aux parents de rester

Chez les bébés, ce 3^{ème} jour sera à organiser selon le rythme de l'enfant

4^{ème} jour : Comprend le repas et la sieste selon le rythme de l'enfant

5^{ème} jour : Petite journée (9h30-16h)

2^{ème} semaine :

Petite journée de 9h30 à 16h (sauf mercredi pour les enfants absents ce jour-là.)

Cette période est indispensable pour connaître les habitudes de l'enfant (sommeil, alimentation, développement psychomoteur, éveil...).

Après la fermeture estivale du Multi-accueil, il sera proposé une mini adaptation de 2 demi-journées.



▪ L'accueil au quotidien

L'accueil au quotidien est organisé de façon à maintenir un lien entre la crèche et la vie à la maison. Les arrivées et les départs sont des moments de dialogue privilégiés entre les parents et l'équipe

La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien à travers les transmissions.

→ Les transmissions du matin

Toutes les transmissions du matin se font par le professionnel qui fait l'ouverture et qui se rend disponible pour chaque arrivée et modulable selon la situation.

Toutes les transmissions du soir se font par le professionnel faisant la fermeture.

Toutefois, il est parfois nécessaire de passer le relai à un autre collègue qui est plus à même de transmettre les éléments de la journée.

Le support papier de transmission est différent selon les sections car les transmissions écrites sont distinctes selon l'âge des enfants.

Dans la section des bébés : Les parents enfilent des surchaussures avant d'entrer dans la section jusqu'à la barrière. Pour permettre la discrétion pendant l'échange, une seule famille est autorisée à rentrer dans la section. L'attente se fait dans le couloir.

Le professionnel débute l'échange par « un bonjour » aux parents et à l'enfant. Certaines informations sont demandées afin **de favoriser la continuité de soin et de respecter le rythme individuel de l'enfant**. L'équipe s'intéresse à l'heure de réveil de l'enfant, à l'heure de la prise du biberon et la quantité prise pour la santé de l'enfant. Ces informations peuvent aider l'équipe à comprendre les demandes de l'enfant et d'anticiper la fatigue ou les petites faims éventuelles.

Il est important que les parents verbalisent la séparation par un « Au revoir »

Dans la section des moyens et grands : les transmissions se font à la porte de la section.

Chez les grands, les enfants se lavent les mains avant d'être accueillis dans la salle.

Si la situation le demande, l'équipe peut proposer aux familles des entretiens individuels afin de prendre le temps de partager, de préserver la confidentialité des informations échangées ou d'éviter des discussions en présence de l'enfant.

Il est important d'accueillir l'enfant avec ses particularités : certains arrivent avec leur doudou, tétine ou autre objet transitionnel imprégné de l'odeur de leur parent. Cet objet rassure, apaise et sécurise l'enfant.

Si un change est nécessaire à l'arrivée ou au départ à la crèche, il est proposé au parent de faire le soin.

→ Les transmissions du soir

Les retrouvailles de départ viennent clôturer la journée à la crèche, ce temps est chargé d'émotions, aussi il faut le respecter en laissant l'enfant terminer ce qu'il est en train de faire et en lui permettant de quitter le groupe. Cet instant permet également aux parents d'observer leur enfant dans le groupe.

L'équipe rend compte de la journée de l'enfant, en relatant les activités, les interactions avec le groupe et éventuellement des anecdotes vécues par l'enfant.

Il est parfois nécessaire de prévenir les parents en amont en cas d'évènements pouvant être stressant pour eux (chute, morsure...).

Chez les grands, il faut transmettre les anecdotes et les activités faites dans la journée et ne plus prioriser les rythmes (temps de sieste).

Ces temps de transmission sont des moments pour l'équipe d'être à l'écoute des parents avec pour grand principe le non-jugement.

→ Le cahier de vie

Le projet pédagogique prévoit la création d'un cahier de vie individuel et personnalisé. Il contient les écrits de vie des enfants au sein de la crèche. Il est confié aux vacances scolaires, aux familles afin qu'elles le consultent à la maison avec leur enfant.

Pour poursuivre ce partage, les familles sont invitées à le remplir à leur tour pendant les vacances, avant le retour de leur enfant à la crèche.

Ce cahier sera mis en place dès la section des bébés ou à l'arrivée de l'enfant à la crèche et suivra l'enfant pendant tout son accueil.

b) Une journée à la crèche

▪ Les activités

Les activités permettent à l'enfant de vivre de nouvelles expériences. Il est important à l'équipe de proposer des ateliers qui mettent l'enfant en situation d'exercer ses compétences et de développer sa créativité.

Le jeu à disposition :

C'est une activité que l'enfant choisit selon ses intérêts et qu'il mène à son rythme. Il décide du début et de la fin, il teste sa capacité à faire seul mais aussi en collaboration avec le groupe. Il crée en détournant les objets de leur fonction première.

L'équipe observe et intervient à la demande des enfants pour assurer leur sécurité.

Les jeux sont changés toutes les semaines afin de renouveler l'intérêt de l'enfant. Les jeux évoluent avec l'âge et le développement des enfants.



Le jeu encadré

C'est une activité préparée en amont que le professionnel propose à un groupe d'enfants. Des activités assises et debout sont proposées aux enfants. Les professionnels les accompagnent par la parole sans faire à leur place. Il n'y a pas d'obligation de résultat ou de production, c'est un moment privilégié pour l'observation.

Le prénom de l'enfant est noté au dos de la réalisation et n'est jamais retouché.

Des activités communes avec les moyens et les grands sont mises en place.

Dans la section des grands, les anniversaires sont souhaités un fois par mois avec la préparation d'un gâteau qui sera mangé au goûter.

Pour la fin de l'année civile, un cadeau sera offert aux parents.

Notre projet pédagogique ne prévoit pas de cadeau pour la fête des mères et des pères. Il est basé sur le besoin des enfants et de leur développement psychomoteur.

Or, à l'âge des enfants de crèche, la symbolique du cadeau des fêtes des mères et des pères n'est pas représentative pour les enfants.

De plus, dans notre société, la notion de famille a énormément évolué et nous nous adaptons à celle-ci (famille monoparentale, parents de même sexe, familles recomposées, disparition de l'un des parents...).

Un cadeau de fin d'année « scolaire » sera néanmoins fait et remis aux parents.

L'importance des livres

Les livres en crèche sont un outil précieux pour favoriser le développement global des enfants, leur apporter des connaissances, stimuler leur imagination et leur donner le goût de la lecture. Ils jouent un rôle essentiel dans l'éveil et l'apprentissage des tout-petits.



Les temps de lecture proposés aux enfants apportent développement du langage, de la motricité fine et de l'imagination. C'est aussi un support d'échange et de communication.

Le passage de la bibliothécaire une fois par mois dans les 3 sections enrichit la place du livre au sein de la crèche.

Les sorties

Dans le cadre des événements culturels de la ville, les plus grands peuvent participer à des spectacles ou animations. Ces sorties permettent une ouverture vers l'extérieur, de rencontrer d'autres personnes et contribuent à la socialisation des enfants.

Sortir de la crèche demande une organisation interne afin de respecter les normes (1 adulte pour 2 enfants). Les parents peuvent éventuellement être sollicités.

L'équipe propose une immersion au centre de loisirs Gambetta pour les grands qui fréquenteront cet espace : La matinée passerelle est organisée en collaboration avec les animateurs du centre de loisirs.

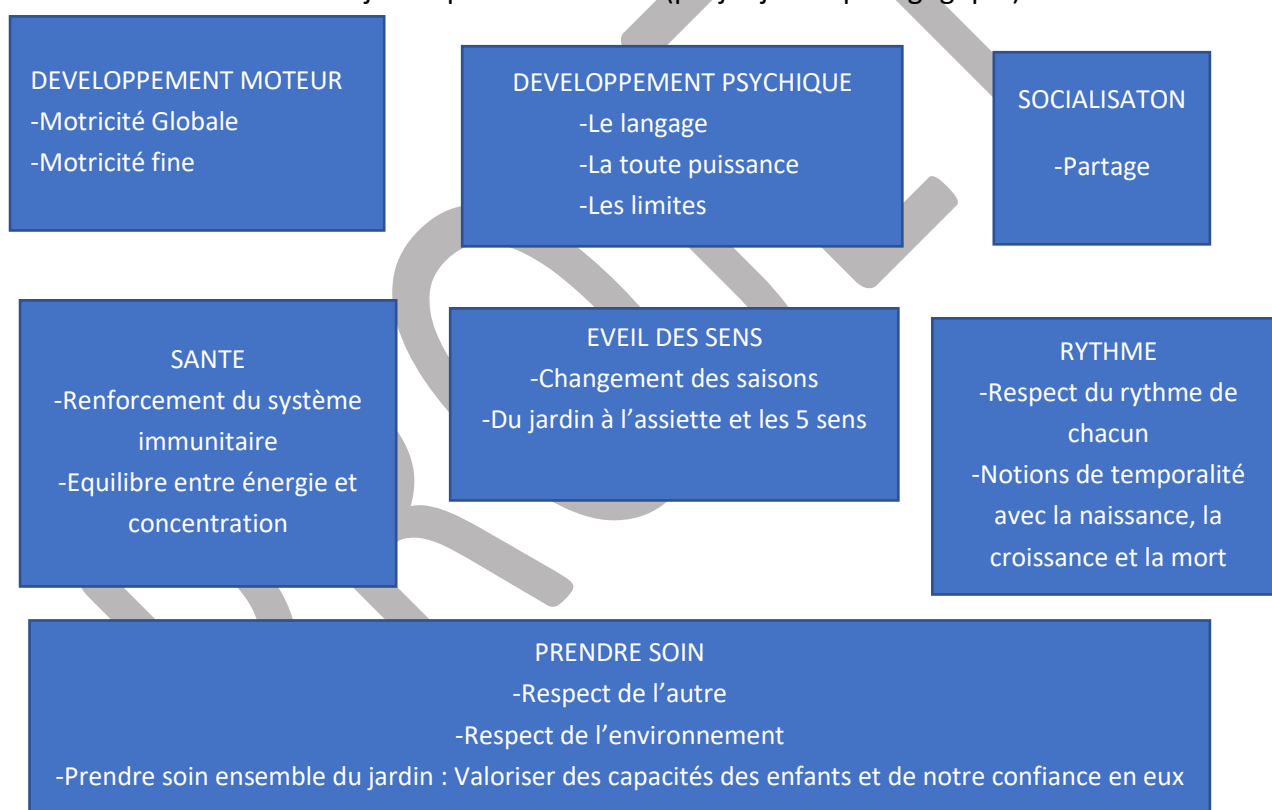


Les sorties dans le jardin :

Les sorties permettent aux enfants une ouverture vers l'extérieur.

Afin de profiter du jardin en toute saison et même après la pluie, les enfants ont une paire de bottes et un pantalon de pluie fournis par les parents, permettant ainsi de profiter du jardin.

Intérêt d'être dehors et un jardin pour les enfants (projet jardin pédagogique)



- Les soins d'hygiène

Les changes

Les soins d'hygiène sont prodigués autant de fois que nécessaire, ils sont indispensables au confort de l'enfant. Le change est un moment d'échanges et de relations privilégiés entre

l'adulte et l'enfant. Il doit être réalisé en respectant l'intimité de l'enfant. Le change se fait allongé pour les bébés et les moyens.

Le moment du change est également l'occasion pour le professionnel de porter un regard attentif à l'état de santé de chaque enfant.

Afin de développer l'autonomie, le professionnel favorise la collaboration de l'enfant pour lui mettre une couche debout plutôt que sur le plan de change ou le passage aux toilettes.

Un escalier est à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de façon autonome. En présence de selles, le change se fait allongé.

A l'arrivée de l'enfant et en cas de présence de selles, l'équipe proposera aux parents de changer la couche de leur enfant.

La crèche utilise du gel doux lavant, gant et serviette pour le change. La serviette est utilisée plusieurs fois sauf en présence de selles où elle est changée.

L'acquisition de la propreté

L'enfant est accompagné par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui est proposé à la maison. L'acquisition de la propreté est une étape du développement de l'enfant que l'on ne peut forcer.



L'équipe encourage et invite l'enfant à aller sur les toilettes sans jamais lui imposer. Il est important de communiquer avec les parents sur les progrès de leur enfant.

Les parents doivent apporter suffisamment de vêtements de rechange. Il est également demandé de mettre des culottes ou slips et de retirer le body, peu pratique pour l'acquisition de la propreté.

Il ne faut cependant pas hésiter à revenir en arrière si nécessaire, car l'enfant ne grandit pas de manière linéaire. Il reste ambivalent dans son envie d'être grand et celle de rester petit, des événements extérieurs peuvent également renforcer cette ambivalence (arrivée d'un autre enfant, déménagement...)

Le lavage des mains

Le lavage des mains fait partie des soins d'hygiène à apprendre aux enfants. Il est instauré dans la routine de l'arrivée comme un soin nécessaire, sérieux et ludique. Du savon et serviettes sont mis à disposition des parents dans la salle de bain.

- Le repas

L'acte de manger est universel, quotidien et physiologique

C'est un moment d'échange et de partage entre les enfants et les professionnels. C'est aussi la découverte du goût et de la texture.

Le menu est affiché pour permettre aux parents de savoir ce que leur enfant a mangé et adapter leur repas du soir.

Pour les plus petits, le repas est proposé en section et respecte le rythme de l'enfant, en tenant compte des informations transmises par les parents et en respectant les horaires minimums d'intervalles requis entre chaque biberon (toutes les 4 heures).

La prise de biberons se fait dans les bras d'un adulte, dans un endroit confortable. Pour les mères allaitantes, il leur est proposé d'amener leur lait sous condition que les règles de conservation soient respectées (document des bonnes pratiques donné au moment de la familiarisation).

Lorsque l'enfant commence à manger à la cuillère, il est installé dans un transat puis ensuite dans une chaise à tablette.



L'équipe tient un tableau d'introduction pour chaque enfant, pour le tenir à jour il est demandé aux familles d'informer l'équipe dès l'essai d'un nouvel aliment.

Pour les plus grands, les enfants (moyens et grands) bénéficient d'un réfectoire.

Le repas devient l'occasion de vivre des expériences de socialisation : partager, imiter, attendre son tour, ne pas manger dans l'assiette du voisin, ne pas se lever de table.

Les professionnels restent disponibles et à hauteur des enfants pendant tout le repas, ils les accompagnent s'ils en ont besoin.

L'ensemble du repas est servi dans un plateau compartimenté. Chaque enfant est libre de commencer par ce qui lui fait envie et de manger à son rythme.

L'équipe respecte l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge. L'adulte n'oblige pas un enfant à manger contre sa volonté mais l'encourage néanmoins à goûter.

C'est un moment convivial ainsi les petits accidents à table (verre ou assiette renversés)

Ne sont pas dramatisés et font partie de l'apprentissage de l'enfant.

La biberonnerie

C'est une pièce importante qui se situe dans la section des bébés.

Le protocole de biberonnerie en crèche est très spécifique et se doit d'être suivi méthodiquement afin d'éviter tout risque chez l'enfant.

Au Multi-accueil, dans l'organisation, c'est le professionnel de 8h30 qui se détache pour la préparation des biberons.

Protocole joint



Protocole biberonnerie

Comment appliquer la méthode HACCP pour la biberonnerie ? Vérification de la chaîne du froid une fois par jour. La température ne doit pas dépasser 4 C°

Synthèse des bonnes habitudes d'hygiène

- Tenue à manches courtes,
- Cheveux propres, courts ou attachés et charlotte
- Absence de montre et de bijoux (mains et poignets),
- Ongles courts et dépourvus de vernis.

Se laver les mains avant toute manipulation.

Règles de conservation :

Durée de conservation maximum à 4 C°

Bouteilles d'eau : 24h après ouverture

Bouteilles de lait : 24h après ouverture

Tout ce qui est conservé en enceinte froide doit être étiqueté

(Nom du produit, date et heure de préparation, date/heure de péremption, nom du préparateur)

Pour un biberon préparé à l'avance, la durée de conservation est de 24 h à une température de 4C° maxi

À température ambiante, le lait ne se conserve pas plus de 1 heure.

Les biberons

Le nettoyage des biberons et petit matériel annexe de préparation se fait manuellement avec du produit vaisselle à l'aide d'un goupillon en désolidarisant les tétines pour un bon nettoyage. Un rinçage est nécessaire.

Les biberons propres seront stockés dans le réfrigérateur pour limiter la prolifération microbienne.

Les enfants ayant un PAI, les biberons seront lavés de la même manière.

▪ Le sommeil

Le temps de sieste est un moment important dans la journée du tout petit car il est réparateur autant que constructeur.

Il est aussi indispensable au développement et au bien-être de l'enfant.



Malgré les contraintes de la collectivité (bruit, promiscuité), le rythme de chaque enfant ainsi que ses habitudes d'endormissement (doudou, tétine) sont respectés au mieux, mais ils peuvent être différents de celui de la maison (durée, heure des siestes).

Chez les plus petits

Dès l'apparition des premiers signes de fatigue, la sieste est proposée.

Les bébés et certains moyens disposent d'un lit à barreaux nominatif dans le dortoir. Afin que les enfants soient contenus ; il est proposé des turbulettes fournies par les parents.

Si l'enfant ne s'endort pas dans son lit, d'autres solutions sont envisagées : transat afin qu'il se sente rassuré et progressivement, le lit lui sera à nouveau proposé.

Le doudou a ici toute son importance, il rassure, une fois de plus, l'enfant et l'aide à s'apaiser pendant son sommeil.

Une fois installé sur le dos ou en fonction des habitudes de sommeil de l'enfant ; l'adulte accompagne l'enfant qui en a besoin.

Chez les plus grands

La sieste a lieu après le repas. Les professionnels accompagnent les enfants au déshabillage et déposent leurs vêtements dans une pаниère. Ce rituel favorise leur autonomie.

Une fois le passage aux toilettes ou le change de couche, les enfants rejoignent leur lit barquette. Chaque enfant garde son lit tout au long de l'année. Les professionnels restent au dortoir tout au long de la sieste.

L'équipe respecte le sommeil de chacun en ne les réveillant pas et en pratiquant des réveils échelonnés. Toutefois, à partir de 15h30, la porte et les volets du dortoir seront ouverts afin de permettre à l'enfant de se réveiller progressivement.

CONCLUSION

Pendant les premières années de la vie de l'enfant, si l'adulte a répondu aux besoins fondamentaux, si l'enfant a été soumis à des stimulations sensorielles et intellectuelles variées, alors il aura acquis une bonne confiance fondamentale vis à vis de lui-même et du monde.

L'objectif de l'équipe du Multi-accueil est de faire un lieu de vie, ouvert non seulement à l'enfant mais aussi à sa famille.

Ce projet d'établissement ne présente en aucun cas un aspect définitif, outil de base permettant l'adhésion de l'équipe, il restera ouvert à tous et sera une source d'échanges et de discussions.

Projet d'établissement approuvé en Conseil municipal le 03 avril 2025.

Le Maire,

Céline VILLECOURT